



Conseil national
de l'information statistique

Commission
Services publics et services aux publics

26 novembre 2013

PROJETS D'AVIS DE MOYEN TERME 2014 2018
Propositions d'amendements

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS.....	3
<i>État de santé - Accès aux soins.....</i>	<i>4</i>
Avis n° 1 - Dispositif : articulation avec l'Europe.....	4
Avis n° 2 - Dispositif : cohérence des différentes sources et approfondissement	5
Avis n° 3 - Accès aux soins.....	6
Avis n° 4 - Parcours de soins.....	7
Avis n° 5 - Accès aux données.....	8
<i>Protection sociale, retraite.....</i>	<i>9</i>
Avis n° 6 - Personnes âgées.....	9
Avis n° 7 - Retraite.....	10
Avis n° 8 - Observation partagée Etat/collectivités locales.....	11
<i>Éducation.....</i>	<i>12</i>
Avis n° 9 - Parcours scolaires.....	12
Avis n° 10 - Personnels enseignants.....	13
Avis n° 11 - Offre post-bac et mobilité des étudiants.....	14
Avis n° 12 - « Décrocheurs ».....	15
<i>Sécurité, justice.....</i>	<i>16</i>
Avis n° 13.....	16

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

Remarque préalable générale de la CGT

« Les domaines de la commission Services publics sont tous concernés par le récent rapport de l'Insee à Madame la Ministre des Droits des femmes sur « l'information statistique sexuée dans la statistique publique »¹.

Ce rapport n'a pu être présenté au débat, mais le Cnis sera saisi de son contenu et ses préconisations. Il pourrait donc être utile de prévoir au moins une mention à ce sujet de moyen-terme. »

¹ Lien http://www.insee.fr/fr/ppp/comm_presse/comm/cp_rapport_insee_stats_sexuees_web.pdf

État de santé - Accès aux soins

Avis n° 1 - Dispositif : articulation avec l'Europe

Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée, après le portage de l'enquête européenne de santé par l'enquête Santé et protection sociale de 2014, sur **l'articulation des futures enquêtes européennes sur la santé avec les autres sources statistiques** existantes, y compris administratives, en France sur les mêmes thématiques.

Avis n° 2 - Dispositif : cohérence des différentes sources et approfondissement

Le Conseil recommande une plus grande coordination des objectifs et des moyens d'observation statistique des différents producteurs.

Il incite ces derniers à **approfondir leur champ d'observation** d'une part sur les dispositifs de prévention et d'autre part à l'ensemble des professions de santé, ainsi qu'à couvrir l'ensemble des régimes de protection sociale concernés.

Il souligne la nécessité de mieux prendre en compte la **dimension territoriale et sociale** dans les dispositifs.

Avis n° 3 - Accès aux soins

Le Conseil encourage les travaux pour une meilleure connaissance des **conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et géographiques en la matière** : information disponible, densité, distance, mais aussi qualité des services rendus (dont délai d'attente) et coût.

Avis n° 4 - Parcours de soins

Le Conseil incite au développement de travaux sur les **parcours de soins** selon la situation socio-économique des patients, en intégrant les séjours hospitaliers, les traitements ambulatoires et le secteur médico-social.

Avis n° 5 - Accès aux données

Le Conseil souligne l'intérêt de l'élargissement de l'**accès aux données administratives et médico-administratives** et de leur appariement, y compris avec les enquêtes en population générale ou avec l'échantillon démographique permanent.

Il propose que la statistique publique examine les modalités concrètes (aspects réglementaires, logistiques...) de **mise à disposition mutualisée de bases de connaissances en matière de santé**, qui en facilite l'accès et en élargisse l'utilisation, selon un protocole clairement documenté et selon des processus totalement sécurisés dans ce domaine particulièrement sensible.

Proposition de la CGT

La CGT propose un complément au 2^e alinea

Avis n°5

Le Conseil souligne l'intérêt de l'élargissement de l'**accès aux données administratives et médico-administratives** et de leur appariement, y compris avec les enquêtes en population générale ou avec l'échantillon démographique permanent.

Il propose que la statistique publique examine les modalités concrètes (aspects réglementaires, logistiques...) de **mise à disposition mutualisée de bases de connaissances en matière de santé**, qui en facilite l'accès et en élargisse l'utilisation, selon un protocole clairement documenté et selon des processus totalement sécurisés dans ce domaine particulièrement sensible des données de santé des personnes, impliquant les instances et procédures de contrôle existantes ou à créer (Cnil, ...)². Il souhaite être informé et consulté effectivement lors des principales étapes de la réflexion et de la mise en place des dispositifs annoncés en septembre 2013³.

avec le commentaire suivant :

« il semblerait que le domaine de la santé soit l'un des premiers à devoir expérimenter des principes susceptibles d'être étendus ensuite à d'autres thèmes (sous le vocable général open-data ou équivalent). Il est donc essentiel que le Cnis soit pleinement et étroitement associé à l'ensemble du processus, parce qu'il sera probablement structurant pour une large partie du MT à venir, pour d'autres domaines également que celui des données de santé. »

² Ça va de soi, mais c'est encore mieux en le rappelant, compte-tenu de la tentation de certains de minimiser les risques de dissémination de données personnelles sensibles dans ces domaines (cf. l'intervention dans ce sens de M. Duport, lors de la Rencontre Trajectoires- Parcours de vie) et face aux fortes pressions d'acteurs économiques puissants opérant dans ces domaines.

³ Référence au « rapport sur la gouvernance et l'utilisation données de santé » (PL Bras) et aux suites envisagées dans la Stratégie nationale de santé du ministère (septembre 2013), Lien http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Gouvernance_et_utilisation_des_donnees_de_sante_septembre_2013.pdf

Protection sociale, retraite

Avis n° 6 - Personnes âgées

Le Conseil souligne l'importance d'un approfondissement de la **connaissance des conditions de vie des personnes âgées** : niveau d'autonomie, habitat, ressources financières, environnement familial... Il approuve en cela les objectifs poursuivis par l'**enquête Care** sur les personnes âgées qui aura lieu en 2015.

Il rappelle l'importance de disposer d'une information sur ces questions, même plus réduite, mais régulière (annuelle ou bisannuelle) et territorialisée.

Il suivra avec attention la nécessaire amélioration de la connaissance des **restes à charge** dans le financement de la dépendance, par la prise en compte du patrimoine ou, encore, la substitution entre aide formelle et aide informelle.

Avis n° 7 - Retraite

Le Conseil souhaite que la statistique publique mobilise l'ensemble des données nécessaires aux **analyses en matière de retraites**.

Cela suppose de mobiliser une information comparable **pour tous les régimes**, y compris ceux de la fonction publique.

Cela suppose également de mieux appréhender **l'environnement familial et social** lors de la transition entre la vie active et la retraite.

A ce titre, il soutient l'**appariement de l'EIR avec les données fiscales** qui vise à faire le lien entre les droits à retraite acquis par un individu, son niveau de vie et les caractéristiques du ménage auquel il appartient.

Proposition Conseil d'orientation des retraites (COR)

Le COR fait la proposition d'ajouter un alinea en fin d'avis :

Avis n° 7 - Retraite

Le Conseil souhaite que la statistique publique mobilise l'ensemble des données nécessaires aux **analyses en matière de retraites**.

Cela suppose de mobiliser une information comparable **pour tous les régimes**, y compris ceux de la fonction publique.

Cela suppose également de mieux appréhender **l'environnement familial et social** lors de la transition entre la vie active et la retraite.

A ce titre, il soutient l'**appariement de l'EIR avec les données fiscales** qui vise à faire le lien entre les droits à retraite acquis par un individu, son niveau de vie et les caractéristiques du ménage auquel il appartient.

Il soutient également les projets d'exploitations statistiques des **nouveaux référentiels et répertoires inter-régimes de retraite**, ainsi que des **données collectées dans le cadre des campagnes « info-retraite »**.

avec le commentaire suivant :

« L'état des lieux des sources statistiques en matière de retraite a fait l'objet de la séance d'octobre du Conseil (<http://www.cor-retraites.fr/article423.html>), et les débats ont notamment mis en avant le caractère regrettable du fait que certaines nouvelles données administratives inter-régimes, potentiellement très riches (ou qui, en tous cas, apporterait un complément utile aux échantillons EIR et EIC de la DREES), n'ont pas fait l'objet d'utilisations statistiques jusqu'à ce jour ...

Vu l'importance de l'enjeu, nous suggérons donc de mentionner ces sources dans l'avis n°7 du CNIS »

Avis n° 8 - Observation partagée Etat/collectivités locales

Le Conseil recommande que s'engage rapidement **une réflexion entre la statistique publique et les Départements**, en charge des personnes en situation de handicap ou de dépendance, de façon à faire évoluer les concepts et méthodes pour que le dispositif d'observation sur ces questions au niveau départemental produise des résultats plus homogènes, mieux ciblés, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

Proposition de la CGT

La CGT propose l'amendement suivant :

Avis n°8

Sans méconnaître le travail déjà réalisé en matière d'indicateurs sociaux départementaux disponibles annuellement, le Conseil recommande que s'engage rapidement **une réflexion entre la statistique publique et les Départements**, en charge des personnes en situation de handicap ou de dépendance, de façon à faire évoluer les concepts et méthodes pour que le dispositif d'observation sur ces questions au niveau départemental produise des résultats plus homogènes, mieux ciblés, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

avec le commentaire suivant :

« L'idée de faire référence au travail réalisé lors du MT précédent (apprécié et utile) est de nature à atténuer l'impression d'une question « totalement nouvelle » qui serait apparue récemment. L'avis n° 8 gagnerait donc à inviter à prolonger et approfondir une problématique déjà reconnue et engagée auparavant. »

Éducation

Avis n° 9 - Parcours scolaires

Le Conseil confirme l'importance qu'il accorde à l'analyse des **parcours scolaires des élèves et étudiants** dans leur diversité, sociale et géographique.

A cet égard, il considère que la mise en place de l'identifiant national élève (INE) est une avancée majeure et appuie la DEPP pour son utilisation afin d'étudier les trajectoires scolaires tout en respectant la confidentialité des informations individuelles.

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Avis n° 9

Le Conseil confirme l'importance qu'il accorde à l'analyse des **parcours scolaires des élèves et étudiants** dans leur diversité, sociale, familiale et géographique. Une attention particulière sera portée aux temps et aux pratiques des devoirs des écoliers, collégiens et lycéens (avec leurs parents).

A cet égard, il considère que la mise en place de l'identifiant national élève (INE) est une avancée majeure et appuie la DEPP pour son utilisation afin d'étudier les trajectoires scolaires tout en respectant la confidentialité des informations individuelles.

Proposition CGT

*La CGT suggère de compléter le titre de la rubrique **Éducation, enseignement supérieur et recherche** et fait sur l'avis la proposition d'amendement suivante :*

Avis n° 9

Le Conseil confirme l'importance qu'il accorde à l'analyse des **parcours scolaires des élèves et étudiants** dans leur diversité, sociale et géographique. A cet égard, il considère que la mise en place de l'identifiant national élève (INE) est une avancée majeure et appuie la DEPP pour son utilisation afin d'étudier les trajectoires scolaires tout en respectant la confidentialité des informations individuelles. Il approuve les principes essentiels du dispositif : identifiant national des élèves disparaissant au terme de la scolarité ; séparation stricte de la fonction d'immatriculation à l'INE et de gestion du répertoire RNIE (assurée par la DEPP), d'une part, et des fonctions d'usage de l'INE par les services gestionnaires habilités selon les règles en vigueur (CNIL, ...) d'autre part ; remontée des données après traitement adapté de l'identifiant, pour éviter tout retour à l'élève et garantir au mieux le respect de la confidentialité de leurs informations individuelles⁴.

avec le commentaire suivant :

« Cette question a été à ce point conflictuelle au cours du MT écoulé qu'il est bon d'acter noir sur blanc le résultat final dans un avis du Cnis, puisque ce dernier a joué un rôle positif pour sortir de la difficulté. Si cela pouvait préserver de toute tentation de retour en arrière lors du prochain MT, ce serait autant de dégâts futurs évités ! »

⁴ Rappel explicite des trois idées exprimées par Cédric Afsa lors de la Rencontre Trajectoires-Parcours de vie d'octobre 2013. Citation de Cédric Afsa (cf. le projet de CR de cette rencontre) :

« ... créer un identifiant sectoriel, n'existant qu'au sein du système éducatif et disparaissant au moment de la sortie du jeune du système de formation initiale. L'Identifiant National Elève (INE) et le répertoire associé (RNIE) ont ainsi été couverts juridiquement en 2012 par un arrêté interministériel. Une séparation stricte entre la fonction d'immatriculation des élèves dans le RNIE (par le service statistique du ministère de l'Education nationale, avec un système d'habilitation et une traçabilité des accès au répertoire) et la fonction d'usage de l'INE (par les services gestionnaires, avec l'autorisation préalable de la Cnil) a ensuite été affichée. Enfin, la remontée des bases de données a été organisée en deux étapes, avec un cryptage des identifiants au niveau des académies et un hachage de ces mêmes identifiants au niveau national. Ces mesures devraient empêcher tout retour possible vers les élèves et garantir au mieux le respect de la confidentialité de leurs informations individuelles. Cependant, ce système limitera les possibilités d'observation au champ de l'Education nationale, en empêchant l'interconnexion avec les fichiers relevant d'autres dispositifs tels ceux de la formation continue des adultes... »

Avis n° 10 - Personnels enseignants

Le Conseil souhaite que la statistique publique apporte un éclairage sur **les personnels enseignants**, leur mobilité géographique, leurs rémunérations et leurs conditions de travail, ceci afin d'analyser les tensions éventuelles dans certaines disciplines ou certains secteurs géographiques.

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Avis n° 10

Le Conseil souhaite que la statistique publique apporte un éclairage sur **les personnels enseignants**, leur mobilité géographique, leur situation familiale et parentale, leurs rémunérations et leurs conditions de travail, ceci afin d'analyser les tensions éventuelles dans certaines disciplines ou certains secteurs géographiques.

Il souhaite que soient étudiées les pratiques docimologiques et d'évaluation des enseignants.

Proposition CGT

Avis n°10

Le Conseil souhaite que la statistique publique apporte un éclairage sur **les personnels enseignants**, leur mobilité géographique, leurs rémunérations et leurs conditions de travail, ~~ceci afin d'analyser les tensions éventuelles dans certaines disciplines ou certains secteurs géographiques~~ afin notamment d'éclairer le problème du vivier et des recrutements.

A ce titre, il souhaite que le champ des disciplines soit pris en compte de manière plus systématique.

Avis n° 11 - Offre post-bac et mobilité des étudiants

Il encourage les travaux pour mesurer les effets de la localisation des différentes formations post-bac sur la **mobilité des étudiants**.

Proposition Florence Audier, Centre d'Economie de la Sorbonne

Florence Audier propose deux amendements, le premier portant sur « un sujet qui a été l'objet, à plusieurs reprises, de fortes discussions au sein de la Commission Services publics », le second concernant les personnels de la Recherche :

Avis n°11

Il encourage les travaux pour mesurer les effets de la localisation des différentes formations post-bac sur la **mobilité des étudiants**.

1°) Observation des transitions entre les études et l'activité :

Le Conseil souhaite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'observation, au champ progressivement élargi à toutes les branches de l'enseignement supérieur. Cette question doit être reprise selon un dispositif d'observation remis à plat compte tenu des problèmes suscités par l'enquête produite ces deux dernières années, problèmes qui se situent au niveau de l'enquête elle-même et au niveau des modalités de publication sous la responsabilité du SIES (cf. les débats dans la section "Service Publics et services aux publics").

A cet égard le Conseil demande :

- que l'on s'accorde sur le concept de sortie du système éducatif, compte-tenu notamment du rôle, dans la transition, des écoles d'application dans la Fonction Publique et des multiples formations post recrutement.
- l'élargissement du champ : diplômés de bac+3, master2, doctorat ; sortant des universités mais aussi des écoles, etc.
- la refonte et la restructuration du questionnaire de l'enquête actuelle pour l'adapter à la variété et à la complexité des situations réelles, après concertation avec tous les acteurs intéressés au niveau de l'enseignement supérieur, services d'orientation, étudiants, professionnels, ainsi que l'APEC, qui conduit aussi ce type d'enquêtes mais auprès des employeurs.
- la refonte de la méthodologie, pour assurer la représentativité et l'homogénéité de l'enquête. Les relations et les responsabilités respectives entre le SIES et les établissements devront être précisées et clarifiées. La méthodologie ne doit pas être guidée par l'objectif de produire des classements d'établissements d'enseignement supérieur.
- la réflexion sur la diffusion : les données et résultats établis par le SIES sous sa responsabilité doivent être publiés, diffusés et mis à disposition sous des formes adéquates, et ils doivent être nettement distingués et identifiables en tant que tels, notamment distincts de la communication ministérielle ou journalistique.

2°) Le Conseil souhaite que la statistique apporte un éclairage sur les personnels de la recherche tant dans le privé que dans le public, en particulier les chercheurs et les ingénieurs. Des investigations sur leur profil et spécialité de formation d'une part, leur domaine de recherche d'autre part en fonction des secteurs d'activité seraient particulièrement pertinentes. Le recueil d'éléments sur la stabilité/instabilité des équipes de recherches dans les entreprises serait aussi particulièrement utile.

Proposition CGT

La CGT fait le commentaire suivant :

« La CGT approuve et soutient l'amendement à l'avis n° 11 présenté par Madame Florence Audier, Chercheur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sur les deux points identifiés et développés par elle :

- 1- observation des transitions entre les études et l'activité
- 2- éclairage sur les personnels de la recherche »

Avis n° 12 - « Décrocheurs »

Il souhaite que la statistique publique étudie la possibilité de mesurer et suivre les trajectoires des **jeunes quittant le système éducatif sans aucun diplôme..**

Proposition CGT

Avis n° 12

Il souhaite que la statistique publique étudie la possibilité de mesurer et suivre les trajectoires des **jeunes quittant le système éducatif sans aucun diplôme.** Le Conseil souhaite que la statistique publique fournisse des données qui permettent d'éclairer le processus du décrochage scolaire. Il souhaite que soient précisées la définition et la mesure des "décrocheurs".

Sécurité, justice

Avis n° 13

Le Conseil réaffirme la nécessité de disposer d'une information statistique produite de façon indépendante et de qualité permettant d'observer l'ensemble de la chaîne, du délit jusqu'à la réponse pénale.

Proposition CGT

La CGT fait le commentaire suivant :

« il est impossible d'amender ex-ante un avis qui résultera de la discussion des points III (statistiques de la sécurité et de la justice) et IV (opportunité de l'enquête CVS) de l'odj.

On peut toutefois s'étonner de l'absence totale de référence au nouveau SSM à créer au ministère de l'intérieur. Tout se passe comme si le moyen-terme à venir dans ces domaines devait être la reconduction du passé, avec les mêmes acteurs ! Toute information sur le futur SSM serait donc bienvenue.

La CGT, qui s'est déjà exprimée à de nombreuses reprises sur ces sujets au Cnis, interviendra donc en séance. »